



Demande de divorce pour refus de rapport sexuel conjugal

Par **krou**, le **21/09/2015** à **17:42**

Je suis Français, je suis marié depuis 2 ans mon épouse a un titre de séjour d'un an. Actuellement, elle me refuse de rapport sexuel pour motif je suis sans emploi, aucune ressource sans droit au niveau de pôle-emploi, ni RSA.
Puis-je divorcé?.

Par **cocotte1003**, le **21/09/2015** à **19:38**

Bonjour, vous pouvez demander le divorce, soit elle acceptée vous engagez un divorce amiable, plus rapide et moins onéreux qu'un divorce pour faute. Soit elle refuse et le juge autorisera une résidence séparée et au bout de deux ans, le divorce sera prononcé par le juge, que votre femme soit d'accord ou pas, cordialement